



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

### Neuchâtel économise l'énergie

La Ville de Neuchâtel mène depuis plus de 15 ans une politique énergétique très active et participe en particulier au programme « Cité de l'énergie » qui est conduit par la Confédération. Les actions menées dans ce cadre jusqu'à ce jour démontrent que des solutions techniques existent pour économiser l'énergie et ce tout particulièrement pour les propriétés et bâtiments communaux. Fort de cette longue expérience, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel entend entreprendre une nouvelle série d'actions et sollicite pour ce faire deux crédits pour un total de 400'000 francs. Le Conseil général se prononcera à ce sujet le 15 mars prochain de même que sur quelques modifications législatives visant à restreindre au maximum l'usage de chauffages électriques et à obliger les propriétaires de bâtiments importants à calculer la consommation d'énergie thermique de leurs immeubles.

La consommation d'énergie en Suisse augmente constamment depuis plus de 60 ans. En 2008, les besoins énergétiques du pays ont battu tous les records. Jamais le Suisse moyen n'avait consommé autant d'énergie pour se chauffer, pour se déplacer et pour couvrir ses besoins en électricité. La situation devient inquiétante car les objectifs de réduction de la consommation d'énergie que la Confédération s'est fixée depuis bientôt 20 ans dans ses programmes « **Energie 2000** » et « **SuisseEnergie** » sont loin d'être atteints.

Conscient de la gravité de la situation, le Conseil communal a décidé de prendre les mesures concrètes suivantes :

- Poursuivre les économies d'énergie dans le domaine du chauffage en assainissant les bâtiments du patrimoine communal. A cet effet, un montant de 23 millions de francs est inscrit à la planification quadriennale 2010-2013.
- Modifier l'éclairage du péristyle de l'Hôtel de Ville de façon à démontrer que la technologie offre aujourd'hui des solutions très performantes qui permettent d'économiser l'électricité ;

- Réduire la consommation électrique liée à l'éclairage public de 25% d'ici à 2015.
- Acheter des voitures électriques pour les besoins de l'administration qui seront rechargées grâce à une centrale solaire qui produira le « carburant » nécessaire à leur utilisation. Cette action a pour but de démontrer que des solutions existent aussi dans le domaine de la mobilité ;
- Informer et sensibiliser la population en développant une centrale à Négawatt qui permettra de « visualiser » et de matérialiser l'ensemble des économies d'énergie réalisées sur le territoire communal ;
- Evaluer de façon prospective les potentiels d'énergies renouvelables existant à Neuchâtel telles que la géothermie profonde ou le free-cooling (froid naturel) ;
- Sensibiliser les propriétaires aux problèmes énergétiques en leur demandant de déterminer la consommation d'énergie des immeubles d'une certaine dimension sur lesquels sera apposée une étiquette énergétique. Ultérieurement, le Conseil communal entend promouvoir une utilisation rationnelle de l'électricité en limitant au minimum son utilisation à des fins thermiques, autrement dit pour se chauffer ou pour produire de l'eau chaude.

La Ville de Neuchâtel avec cette nouvelle série d'actions - la sixième dans le cadre du projet « Cité de l'énergie » - cherche à renforcer l'efficacité de ses propres installations, à informer et sensibiliser la population, à tester des technologies du futur et à introduire des exigences légales pour assurer une utilisation rationnelle de l'énergie.

Le Conseil général se prononcera le 15 mars sur une demande de crédit de 310'000 francs destiné à financer différentes mesures d'économie d'énergie dans le domaine de l'environnement. Il se déterminera également sur un crédit de 90'000 francs pour une action dans le domaine des transports ainsi que sur plusieurs modifications du Règlement d'aménagement communal visant à rendre contraignantes les mesures précitées pour les propriétaires.

Neuchâtel, le 5 mars 2010

### **Photos :**

1. Collège primaire de la Maladière. Cette construction est particulièrement efficace d'un point de vue énergétique. Son isolation thermique renforcée ainsi que ses installations techniques performantes ont fait d'une construction exemplaire.
2. Etiquette énergétique Display du collège de la Maladière. La qualité du bâtiment est mise en évidence par sa notation A dans le domaine de l'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>.
3. Véhicule à air comprimé de la marque MDI. Le modèle Airpod sera fabriqué à Reconvilier dès le printemps 2010.

**Renseignements complémentaires:** Olivier Arni, conseiller communal, ☎ 032 717 76 01, e-mail : olivier.arni@ne.ch

**Christian Trachsel, délégué communal à l'énergie,**  
☎ 032 717 76 64, e-mail : christian.trachsel@ne.ch